

Conditions Générales de Vente

Dégustations de Champagne au Chai — Champagne André Heucq

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») régissent les réservations et la participation aux dégustations de champagne organisées au chai par l'exploitation Champagne André Heucq (ci-après « le Prestataire »). Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par le client (ci-après « le Client »).

Article 1 — Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les modalités de réservation, de paiement, d'annulation et de déroulement des dégustations de champagne proposées au chai par le Prestataire, qu'elles soient réservées par un particulier ou par un groupe.

Article 2 — Réservation et paiement

2.1 Modalités de réservation. Toute dégustation fait l'objet d'une réservation préalable, effectuée en ligne, par téléphone ou par courriel, précisant la date, l'heure souhaitée et le nombre de participants.

2.2 Paiement intégral à la réservation. Le prix de la dégustation est réglé intégralement au moment de la réservation. La réservation n'est considérée comme ferme et définitive qu'après encaissement effectif du montant total dû.

2.3 Confirmation. Une confirmation de réservation est adressée au Client par courriel, mentionnant la date, l'heure, le nombre de participants et le montant réglé.

Article 3 — Âge minimum et consommation responsable

3.1 Âge légal. La dégustation de boissons alcoolisées étant proposée, la participation est strictement réservée aux personnes âgées de 18 ans révolus. Une pièce d'identité pourra être demandée à l'arrivée sur le site. Le Prestataire se réserve le droit de refuser l'accès à la dégustation à toute personne ne pouvant justifier de sa majorité.

3.2 Consommation responsable. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Il est demandé à chaque participant de consommer avec modération. Le Prestataire se réserve le droit d'interrompre la dégustation pour toute personne dont l'état ne permettrait plus d'assurer sa sécurité ou celle des autres participants.

Article 4 — Politique d'annulation et de modification

4.1 Réservations individuelles (moins de 8 personnes)

Délai d'annulation : 48 heures

Toute annulation communiquée au moins 48 heures avant la date et l'heure de la dégustation réservée ouvre droit, au choix du Client, au remboursement intégral des sommes versées ou à un report de la dégustation à une date ultérieure.

Toute annulation communiquée moins de 48 heures avant la dégustation, ou toute absence du Client le jour de la dégustation sans annulation préalable (« no-show »), entraîne la perte de la totalité des sommes versées, sans remboursement possible.

Report en cas d'annulation tardive ou d'absence. À titre commercial et à titre exceptionnel, le Prestataire pourra, à sa seule discrétion, proposer au Client un report de la dégustation à une nouvelle date, dans la limite de 3 mois à compter de la date initialement réservée, sous réserve des disponibilités. Ce report ne constitue pas un droit acquis pour le Client et reste soumis à l'appréciation du Prestataire.

4.2 Réservations groupes (8 personnes et plus)

Délai d'annulation : 30 jours

Pour toute réservation portant sur un groupe de 8 personnes ou plus, l'annulation doit être communiquée au moins 30 jours avant la date de la dégustation pour ouvrir droit au remboursement intégral ou à un report.

Toute annulation communiquée moins de 30 jours avant la dégustation, ou toute absence non signalée le jour J, entraîne la perte de la totalité des sommes versées pour l'ensemble du groupe, sans remboursement possible.

Report — réservations groupes. Comme pour les réservations individuelles, un report pourra être proposé à la seule discrétion du Prestataire, dans la limite de 3 mois suivant la date initiale, sous réserve de disponibilité.

Variation du nombre de participants. Toute diminution du nombre de participants d'un groupe communiquée moins de 30 jours avant la dégustation ne donne lieu à aucun remboursement partiel. Le Prestataire se réserve le droit de demander un complément de règlement en cas d'augmentation du nombre de participants, sous réserve de disponibilité.

4.3 Cas de force majeure

Par dérogation aux délais ci-dessus, le remboursement intégral ou le report sans condition de délai pourra être accordé en cas de force majeure dûment justifiée, notamment : hospitalisation ou accident grave du Client ou d'un proche, décès d'un proche, intempéries rendant l'accès au site impossible, ou toute autre circonstance imprévisible, extérieure et insurmontable au sens de l'article 1218 du Code civil. Un justificatif pourra être demandé par le Prestataire.

4.4 Modification par le Prestataire

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler ou de reporter une dégustation pour des raisons indépendantes de sa volonté (intempéries, indisponibilité exceptionnelle du chai, raisons sanitaires, etc.). Dans ce cas, le Client est informé dans les meilleurs délais et se voit proposer, au choix, un report à une date ultérieure ou un remboursement intégral des sommes versées.

Article 5 — Accès au site, parking et accessibilité

5.1 Parking. Un espace de stationnement est mis gratuitement à disposition des Clients à proximité immédiate du chai. Le Prestataire ne saurait être tenu responsable des dommages, vols ou incidents survenant sur cet espace de stationnement, qui demeure sous la seule responsabilité du Client.

5.2 Accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Le site est équipé d'un accès adapté permettant l'accueil des personnes à mobilité réduite. Les Clients concernés sont invités à le signaler lors de la réservation afin que le Prestataire puisse organiser l'accueil dans les meilleures conditions et, si nécessaire, adapter le déroulement de la visite et de la dégustation.

5.3 Horaires. Le Client est invité à se présenter à l'heure précise de la réservation. Tout retard significatif pourra entraîner une réduction de la durée de la dégustation ou, en cas de retard rendant impossible l'accueil dans de bonnes conditions, être assimilé à une absence non signalée selon les conditions de l'article 4.

Article 6 — Déroulement de la dégustation

La dégustation se déroule au chai, dans les locaux de l'exploitation, sous la conduite d'un membre de l'équipe du Prestataire. Le nombre, la nature et les quantités des cuvées proposées à la dégustation sont déterminés par le Prestataire en fonction de la formule réservée. Le Prestataire se réserve le droit d'adapter le contenu de la dégustation en fonction des disponibilités des cuvées, sans que cela ne puisse donner lieu à une réduction de prix, sous réserve d'une qualité et d'une diversité équivalentes.

Article 7 — Responsabilité

Le Client est seul responsable des dommages qu'il pourrait causer à lui-même, à des tiers ou aux biens du Prestataire pendant la durée de la dégustation et de la visite du chai. Le Prestataire décline toute responsabilité en cas de comportement inapproprié lié à une consommation excessive d'alcool. Il est rappelé que la conduite d'un véhicule après consommation d'alcool est strictement réglementée ; le Client demeure seul responsable du respect de la législation routière en vigueur à l'issue de la dégustation.

Article 8 — Données personnelles

Les informations collectées lors de la réservation (nom, coordonnées, données de paiement) sont nécessaires au traitement de la réservation et sont conservées par le Prestataire dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition au traitement de ses données, qu'il peut exercer en contactant le Prestataire.

Article 9 — Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution, le Client est invité à contacter le Prestataire en vue d'une résolution amiable. À défaut d'accord amiable, et conformément aux dispositions du Code de la consommation, le Client consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation. À défaut de résolution amiable, les tribunaux compétents seront ceux désignés par les règles de droit commun.

Champagne André Heucq